

Comment adhérer à la mission facultative retraites ?

Adresser par mail à retraites@cdg33.fr :



La convention signée



La fiche employeur



La délibération

Retrouvez les informations et documents à télécharger sur le site du CDG33 :

<https://www.cdg33.fr/gestion-des-ressources-humaines/depart-et-fin-de-fonctions/retraite/>



L'apport du CDG

- Une clarification des situations les plus complexes : justificatifs à produire, connaissance de la réglementation et procédure retraites
- Une adaptation continue des méthodes de travail à celles de la CNRACL et aux évolutions techniques

Le CDG33 c'est aussi :

- Assurance statutaire
- Remplacement et renfort
- L'accompagnement à la gestion des archives

Contact



retraites@cdg33.fr



05 56 11 14 14



www.cdg33.fr



LinkedIn



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud -
CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex
Téléphone : 05 56 11 94 30
cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr



CENTRE DE GESTION



Prestation(s) Retraites

Un double accompagnement

En réponse aux obligations prévues par le Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion :

- Assurent au titre des missions obligatoires pour les collectivités affiliées une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- Peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales (recueil, traitement et transmission aux régimes de retraites les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents, information des actifs sur leurs droits à la retraite). Les modalités de ces interventions et la contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les Centres de Gestion

Dans le cadre du partenariat conclu avec la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Centre de Gestion de la Gironde exerce une mission d'information, de formation et d'assistance sur la réglementation de différents fonds gérés par la CDC (CNRACL, RAFP, IRCANTEC).

Ce partenariat permet aux collectivités de bénéficier d'une ressource de proximité pour la mise en œuvre de la réglementation et des procédures, en particulier sur la plateforme e-services employeurs dénommée Pep's.

L'assistance à la fiabilisation des comptes individuels retraite

Le Centre de Gestion exerce pour les collectivités affiliées, dans le cadre de ses missions obligatoires, une mission d'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite. Celle-ci permet d'accompagner les employeurs territoriaux dans la vérification et la fiabilisation des comptes individuels retraites (CIR), elle est financée par une part de la cotisation obligatoire versée par les collectivités au Centre de Gestion.

La Caisse des Dépôts et Consignations a mis à disposition une plateforme dématérialisée pour l'accès et la gestion, par les employeurs des comptes individuels retraite CNRACL de leurs agents.

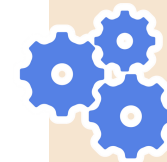


La mission complémentaire retraites

Cette mission complémentaire financée conformément à une tarification validée par le conseil d'administration, permet aux collectivités qui le souhaitent, de bénéficier de :



L'assistance des employeurs territoriaux affiliés dans la gestion des dossiers de leurs agents tout au long de la carrière en accroissant l'assistance en ligne sur Pep's par délégation de gestion au Centre de gestion, sans que celui-ci se substitue à leurs rôle et responsabilité, et lui donner ainsi l'accès à cette plateforme par le biais d'une fonctionnalité dénommée « multi-comptes ».



La réalisation des études de droits à pension pour le compte des employeurs territoriaux (dossiers de simulation, dossiers de liquidation de pension).

L'accompagnement des agents CNRACL (étude du dossier, simulation, entretien, ...) qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite (accompagnement personnalisé retraite – APR)

